

PROGRAMME DE FORMATION

AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE-A PARTIR DE 182 h

Objectif pédagogique	Assurer la sécurité de personnes et des biens. A l'issue de cette formation le stagiaire sera capable d'assurer les missions de prévention, de surveillance et de protection des biens et des personnes, de détecter les anomalies et intrusions, de gérer les incidents, de connaître la législation et la réglementation en vigueur.
Public concerné	Tout collaborateur donc la mission est d'assurer la sécurité privée d'un ERP ou IMH.
Prérequis	Savoir lire, écrire et comprendre le français (avoir satisfait à notre test de français et de compréhension envoyé par mail ou par papier) Disposer de l'autorisation préalable délivrée par le CNAPS (valide 6 mois)
Modalité d'admission	Admission après entretien + réussite au test de français et avoir obtenu l'autorisation préalable du CNAPS.
Programme de formation détaillé	<p>Conformément à l'arrêté du 27 juin 2017 SOCLE de Base 41 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> - UV 1 Module Secourisme, 14 h Gestes élémentaires de premiers secours SST conforme au programme INRS. - UV 2 Module environnement juridique, 17 h Environnement juridique de la sécurité privée. Connaître les principes de la Républiques Françaises - UV 3 Module gestion des conflits, 5 h Gestion des risques et des situations conflictuelles - UV 4 Module stratégique, 6 h Connaissance de l'outil de transmission informatique. Transmission des consignes et informations. SPECIALITE : 134 heures Module environnement juridique, 5 h (complément avec le tronc commun) Module gestion des conflits, 9 h (complément avec le tronc commun) Module stratégique, 2 h (complément avec le tronc commun) - UV 5 Module prévention des risques d'incendie : 7 h Initiation au risque incendie. - UV 6 Module : Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier : 7h Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier. - UV 7 Module sensibilisation aux Risques terroristes, 13 h Prévention des risques terroristes. Réagir face à une attaque. Secourir. - UV 8 Module professionnel : 45 h Surveillance et gardiennage. La mise en œuvre des missions de l'APS. Savoir contrôler les accès. Prendre en compte un PCS. Rondes de surveillance et système de contrôle des rondes. - UV 9 Module Palpation de sécurité et inspection des bagages, 7 h Effectuer une palpation de sécurité et l'inspection visuelle des bagages. - UV 10 Module surveillance par moyens électroniques de sécurité : 7 h Systèmes de télésurveillance et de vidéoprotection. - UV 11 Module gestion des risques : 11 h Maitriser la gestion des alarmes. Protéger le travailleur isolé. Sensibilisation au risque électrique. - UV 12 Module évènementiel spécifique : 7 h Maitriser le cadre légal des grands rassemblements et la problématique de leur sécurisation. Identifier les acteurs d'un événement. Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements. - UV 13 Module gestion des situations conflictuelles dégradées : 7 h Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes. - UV 14 Module industriel spécifique : 7h Évaluer les risques professionnels. Situer le risque industriel majeur au sein des installations classées ICPE.

Validation de la formation	<p>Examen validé sur un ensemble d'unités de valeur comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une aptitude en fonction des résultats de la grille d'évaluation conforme aux procédures de validation de l'INRS pour le SST - Un QCU de 100 questions - Une mise en situation pratique sur un contexte professionnel tiré au sort par le candidat <p>Le candidat sera certifié s'il obtient au moins 12/20 sur chaque UV et s'il est apte aux l'épreuves pratiques. Délivrance d'un diplôme TFP APS (Titre délivré par l'ADEF) Dans le cas où le candidat obtient une note entre 8 et 12, il est ajourné et peut se présenter à une nouvelle session d'examen. Pour toute note inférieure à 8 le candidat devra suivre à nouveau la formation concernant cet UV</p>
Modalités pédagogiques	Exposés théoriques / Mises en situation pratiques / études de cas et partage d'expériences.
Moyens et supports pédagogiques	WIFI GRATUIT pour les stagiaires souhaitant accéder à internet + livret de formation fourni à chaque stagiaire + salle de cours équipée + pc sécurité pédagogique (caméras, mains courantes électroniques, divers matériels de sécurité)
Accessibilité	<p>Formation accessible aux personnes en situation de handicap.</p> <p>Les personnes qui rencontreraient des difficultés pour cause de situation de handicap, même léger, sont priées de bien vouloir nous consulter au moment de leur inscription, afin de nous permettre d'évaluer ensemble un dispositif d'adaptation de notre formation.</p>
Durée de la formation et horaire de base	<p>A partir de 182 heures (examen inclus)</p> <p>7h par jour soit du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (35h/semaine)</p>
Information sur la certification	Certification Qualianor n° 105 SP Ind 0 pour les activités privées de sécurité Agrément CNAPS N°FOR-024-2026-09-23-20210587617 valide jusqu'au 23/09/2026
Profil du formateur	5 ans d'expérience dans le domaine/carte professionnelle à jour/formateur securiste et spécialisé dans les métiers de la sécurité privée et incendie.
Tarif de la formation	Formation uniquement réalisable en interentreprise : 2097 EUROS NET PAR STAGIAIRE
Lieu de la formation	113 rue Alphée Maziéras 24000 PÉRIGUEUX
Formation éligible au CPF	Oui
Contact / Information / demande de dossier de pré-inscription	<p>Agnès NEGADI – Gestionnaire Administrative et Commerciale 113 rue Alphée Maziéras 24000 PÉRIGUEUX 05 53 06 86 47 formation@groupe-ass.com</p>

Qui peut financer ma formation ?

Que vous soyez un professionnel, une entreprise ou un particulier vous pouvez demander une prise en charge auprès d'un organisme, nous vous donnons ci-dessous les principaux dispositifs de prise en charge :



Pour apprendre un métier:

Le contrat d'apprentissage, le contrat de professionnalisation ; la période de professionnalisation, les emplois d'avenir.



Pour obtenir une qualification ou une certification reconnue :

- Le CPF (Compte personnel de formation)
- Le CIF (Congé individuel de formation)
- La VAE (Validation des acquis de l'expérience)
- Le FIA (Formation Individuelle AGEFIPH)



Pour Faciliter le retour à l'emploi – LE POLE EMPLOI

- Le CSP (Contrat de sécurisation professionnelle)
- La POE Individuelle ou collective (préparation opérationnelle à l'emploi)
- L'AIF (Aide Individuelle à la Formation)
- L'AFPR (action de formation préalable à l'embauche)



Autres financements:

- Le PFE (Plan de formation entreprise) /OPCO
- L'entretien professionnel, le CEP (Conseil en évolution professionnelle)

Notre équipe reste à votre écoute pour toutes questions

Consultez notre site internet et accédez à notre catalogue de formation, vous pouvez faire vos demandes d'inscriptions sur internet ! www.a2sformation.com

Retrouvez nous sur les reseaux
#a2sformation

